



SEGOLENE ROYAL	STEPHANE LE FOLL	EMMANUEL MACRON	SYLVIA PINEL	ALAIN ROUSSET
MINISTRE DE	MINISTRE DE		MINISTRE DU	PRESIDENT DE
L'ECOLOGIE, DU	L'AGRICULTURE, DE	MINISTRE DE	LOGEMENT, DE	L'ASSOCIATION
DEVELOPPEMENT	L'AGROALIMENTAIRE ET	L'ECONOMIE,	L'EGALITE DES	<b>DES REGIONS DE</b>
<b>DURABLE ET DE</b>	DE LA FORET, PORTE-	DE L'INDUSTRIE ET	TERRITOIRES ET	FRANCE
L'ENERGIE	PAROLE DU	<b>DU NUMERIQUE</b>	DE LA RURALITE	

Communiqué de presse

**GOUVERNEMENT** 

Communiqué de presses

Paris, le 16 décembre 2014

## Signature du contrat de filière du Comité stratégique de la filière bois : faire de notre forêt et de la filière bois un facteur de croissance durable en France

Le contrat de filière du Comité stratégique de la filière bois (CSF Bois) a été signé ce jour au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en présence de Ségolène ROYAL, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Stéphane Le FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, de Alain ROUSSET, Président de l'Association des Régions de France et de Luc CHARMASSON, Président de France Bois Industries Entreprises et vice-président du CSF.

Avec plus de 16 millions d'hectares dans l'hexagone auxquelles s'ajoutent les 18 millions d'hectares des départements et territoires d'Outre-Mer, la France est un grand pays forestier, le deuxième plus grand d'Europe.

L'exploitation de la forêt et les industries du bois constituent un secteur majeur de l'économie française : 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 250 000 emplois directs. Néanmoins, les échanges extérieurs sont pourtant déséquilibrés avec un déficit commercial de plus de 5 milliards d'euros.

Pour renforcer la compétitivité de la filière le Gouvernement a lancé deux actions majeures en 2013 : le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois (PNAA) et le plan de la Nouvelle France Industrielle « Industries du bois ».

Par ailleurs, La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a créé un programme national de la forêt et du bois (PNFB), pour garantir « la gestion durable de la forêt » et valoriser ses atouts en matière de transition énergétique, lutte contre le changement climatique (puits de carbone) et préservation de la biodiversité.

Pour créer une vision partagée des actions à mener, le CSF Bois a été installé, au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI), le 10 mars 2014.

Le contrat de filière signé aujourd'hui définit une stratégie à long terme qui traduit les engagements conjoints de l'Etat, des régions et des acteurs professionnels en veillant à l'équilibre des différents usages du bois dans les politiques publiques. Il est structuré autour de neuf objectifs prioritaires :

- Mettre en place des outils de pilotage et élaborer une stratégie de la filière ;
- Structurer le segment industriel et le tissu entrepreneurial ;
- Promouvoir et développer les emplois de la filière ;
- Mettre les entreprises du bois sur la voie de la différenciation et de la compétitivité par l'innovation ;
- Renforcer l'innovation, le marketing et le design pour mieux vendre les produits français, en France et à l'export;
- Adapter l'offre de la première transformation aux besoins des marchés de la deuxième transformation;
- Sécuriser les approvisionnements de la première transformation ;
- Actionner les leviers de la filière indispensables pour permettre l'approvisionnement des différentes filières utilisatrices de bois;
- Asseoir la reconnaissance des qualités intrinsèques du matériau bois afin d'en augmenter l'utilisation.

Parmi les nombreuses actions du contrat, les pouvoirs publics (Gouvernement et régions) s'engagent à soutenir la mobilisation du bois de nos forêts, notamment au travers du fonds stratégique de la forêt et du bois défini dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 (LAAF 2014) et de l'élargissement du périmètre du fonds chaleur géré par l'ADEME. Jusqu'à 30 millions d'euros du fonds seront consacrés chaque année à des actions de mobilisation du bois. Ils s'engagent également à soutenir l'investissement et l'innovation dans les entreprises de la transformation du bois grâce au renouvellement à hauteur de 40 M€ du fond bois géré par la BPI et à la mobilisation des fonds régionaux et européens en cohérence avec les stratégies régionales et interrégionales.

Grâce au plan de la Nouvelle France Industrielle sur les immeubles de grande hauteur en bois, les acteurs s'engagent à développer la construction bois et ses usages à l'intérieur des bâtiments.

Le contrat de filière sera soumis pour avis au Conseil supérieur de la forêt et du bois et sa mise en œuvre s'inscrira en cohérence avec le Programme national de la forêt et du bois.

Tel: 01 44 49 85 13 - secretariat-presse@territoires.gouv.fr